

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 92 30 janvier 1943

n° 92 30

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 janvier 1943

Numéro JO

n° 3 du 01/02/1943

Date du numéro

1 février 1943

TEXTE INTÉGRAL

Sont agréés à l'emploi de chef de quartier au salaire mensuel de 450 francs en remplacement numérique des nommés KABACHE KAYAD, affecté comme chauffeur d'automobile du Gouvernement, MOHAMED CHAMI et GUIRE ROBLE, démissionnaires de leur emploi. : 10/ 20/ AHMED MOUSSA, notable Abérasual DAJAMA HASSAN, notable Isa Mou massan 30/ — ABDOURAHMAN ABDOUL KADER, notable Dankali. Reçoivent les affectations suivantes : Chef de quartier 1 — ABDOURAHMAN AB [DOUL KADER Chef de quartier 2 — WABARI ASCAR Chef de quartier 3 -FARAH ELTIRE Chef de quartier 4- MOHAMED ALI Chef de quartier 5 — AHMED MOUSSA Chef de quartier 6 — DJAMA HASSAN Chef de quartier 7 ALI HAMOUDOU.